

Communiqué de presse – 7 mai 2020

**À quelques jours du déconfinement et compte-tenu du niveau d'activité lié au Covid-19 qui reste élevé dans ses hôpitaux, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris maintient les dispositifs mis en place pour soutenir ses professionnels et assurer leur protection après le 11 mai.**

**Accueil des enfants, repas, transports, « Hoptisoins » ... : les dispositifs de soutien aux professionnels sont maintenus**

L'AP-HP et les collectivités restent mobilisées pour **garantir l'accueil des enfants des personnels** après le 11 mai. La gratuité de l'accueil en crèches AP-HP est à ce stade prolongée jusqu'au 31 mai. Pour les crèches de la Ville de Paris, les enfants du personnel de l'AP-HP font toujours partie du public prioritaire après la réouverture plus large. En Ile-de-France, l'accueil des enfants des hospitaliers en âge scolaire se poursuit. L'utilisation de la plateforme « YoopiesAtWork » continue également pour la garde d'enfants à domicile. Des volontaires identifiés y proposent leurs services en tant que baby-sitters bénévoles.

Jusqu'au 2 juin 2020, **les repas distribués aux selfs continueront d'être gratuits**, selon les modalités adaptées mises en œuvre par les selfs depuis le mois de mars : réduction des places pour permettre les règles de distanciation sociale et distribution privilégiée de repas à emporter.

S'agissant des **transports**, les lignes spécifiques de bus mises en place par la RATP continuent de fonctionner la semaine du 11 au 17 mai 2020. La RATP a par ailleurs confirmé que les professionnels hospitaliers, sur présentation de la carte professionnelle, pourraient bénéficier d'un accès prioritaire en cas de contrôle des flux en stations.

La plateforme « **Hoptisoins** » continuera après le 11 mai de mettre à la disposition des professionnels les services proposés par l'AP-HP et par ses partenaires (courses, hébergement, transports, ...).

**Les modalités d'organisation du travail et d'accompagnement du personnel définies début mai perdurent pour la période de déconfinement.**

Les heures supplémentaires réalisées depuis le 1<sup>er</sup> mars seront rémunérées, sans plafond, ni fiscalité, avec une majoration de 50 %. Le télétravail est possible pour l'ensemble des professionnels dont la présence sur site n'est pas indispensable à la continuité des soins. La planification régulière des jours de congés reprend.

### **La protection des professionnels**

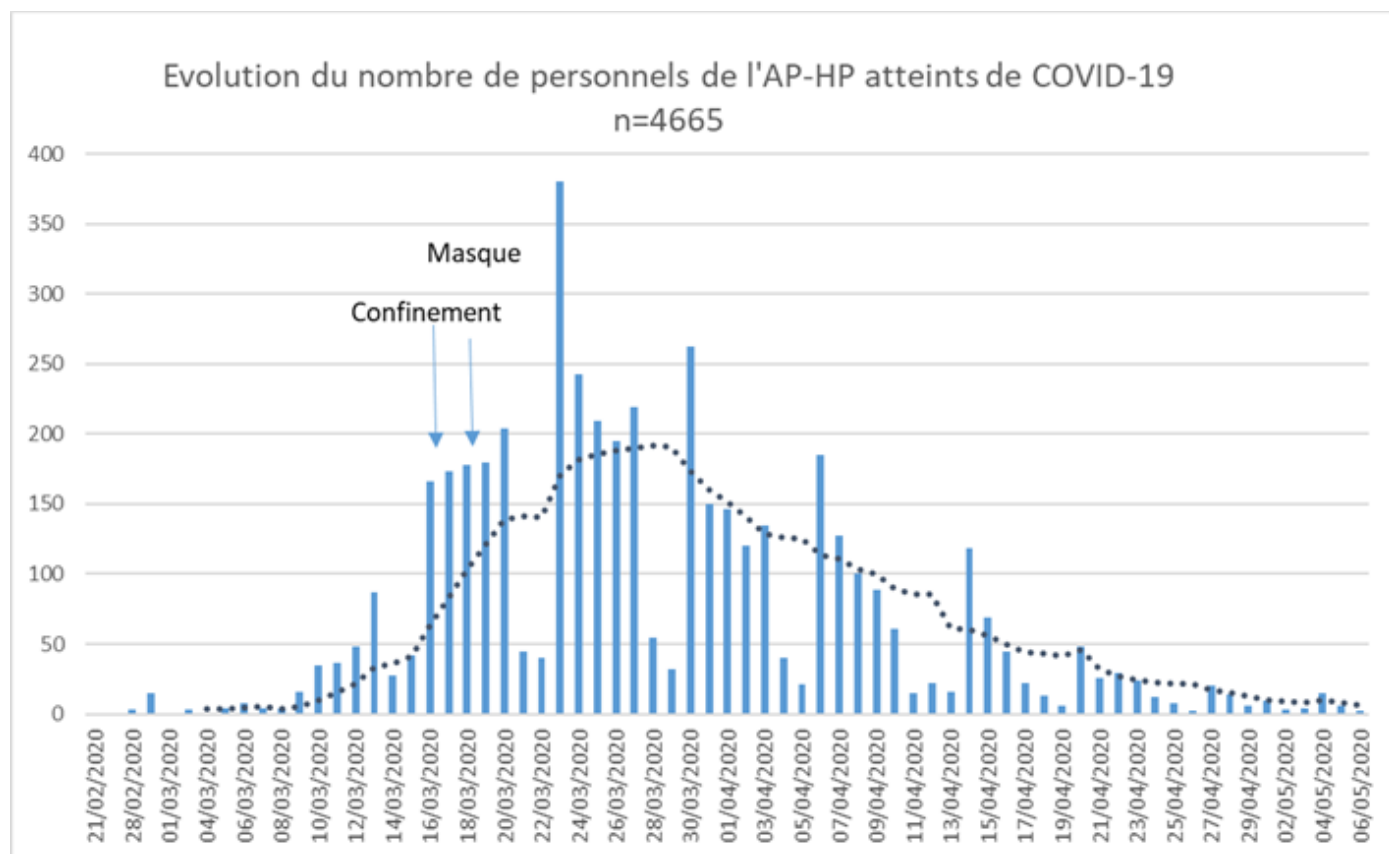
Afin de limiter les transmissions dans les situations de vie sociale en dehors de l'hôpital, en complément des mesures barrières, **l'AP-HP distribue actuellement des masques « grand public » à ses professionnels**. La remise de deux masques en tissu réutilisables aux normes AFNOR à tous les professionnels de l'AP-HP, en commençant par les usagers réguliers des transports en commun, a débuté dans les hôpitaux. Au sein de l'hôpital, dans les services de soins comme dans les services hors soins, des masques chirurgicaux sont à disposition.

**Les modalités de dépistage et d'accompagnement des professionnels se poursuivent selon les mêmes modalités après le 11 mai.**

**L'accès au dépistage par PCR est conseillé à l'ensemble des professionnels présentant des signes évocateurs de Covid-19**, même légers, ou ayant été en contact sans protection avec une personne atteinte de Covid-19. Le dépistage est rapidement et facilement accessible sur la plupart des sites hospitaliers ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu.

Le **dispositif COVISAN-PRO**, déclinaison de COVISAN pour les professionnels de l'AP-HP, est opérationnel plusieurs jours. Il propose une aide et un accompagnement à tout professionnel de l'AP-HP testé positif au covid-19, pour prévenir la diffusion de la contamination dans son environnement personnel et faciliter son isolement. COVISAN-PRO organise notamment avec lui l'accès au dépistage des membres de son foyer et de son entourage familial, dans un hôpital de l'AP-HP proche de son domicile ou sur le site central de l'Hôtel-Dieu. Une solution d'hébergement dans un hôtel dédié aux professionnels de santé peut aussi proposée, ainsi que de l'aide, en cas de difficultés logistiques, pendant la période d'isolement. [En savoir plus sur COVISAN](#)

**Pour information au 7 mai 2020, ce sont 4665 professionnels de l'AP-HP qui ont été ou sont atteints de Covid-19.** Le recensement des personnels atteints de Covid-19 provient des informations transmises par les équipes opérationnelles d'hygiène et les services de santé au travail des hôpitaux de l'AP-HP. Ces données incluent les contaminations communautaires et hospitalières. Il est la plupart du temps très difficile d'établir avec certitude la source de contamination d'un personnel. Le nombre de nouveaux personnels identifiés Covid-19 diminue depuis la fin du mois de mars.



Dans les semaines à venir, l'application rigoureuse de la distanciation physique, tant en ville qu'à l'hôpital, la friction hydro-alcoolique des mains et le port d'équipements de protection individuelle adaptés au risque d'exposition aux sécrétions respiratoires, quel que soit le statut Covid-19 du patient, permettront de renforcer encore la protection des personnels.

**Enfin, tous les dispositifs de soutien psychologique aux professionnels, locaux comme centraux, poursuivent leur activité après le 11 mai.**

**À propos de l'AP-HP :** L'AP-HP est un centre hospitalier universitaire à dimension européenne mondialement reconnu. Ses 39 hôpitaux accueillent chaque année 8,3 millions de patients : en consultation, en urgence, lors d'hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile. Elle assure un service public de santé pour tous, 24h/24, et c'est pour elle à la fois un devoir et une fierté. L'AP-HP est le premier employeur d'Ile de France : 100 000 personnes – médecins, chercheurs, paramédicaux, personnels administratifs et ouvriers – y travaillent. <http://www.aphp.fr>